

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT EXCUSE :**

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

38 – 25 mars 2021

**38. Autorisation de signer les marchés d'assurances à venir**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21- 1

**Vu** la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés présentés par Monsieur le Maire, à savoir :

La durée des marchés est de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Lot 1 : l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes comprend notamment les bâtiments et les biens immobiliers désignés à l'inventaire, les biens mobiliers, le matériel, les marchandises, les biens extérieurs.

Lot 2 : l'assurance des responsabilités et des risques annexes comprend les conséquences pécuniaires de la responsabilité que l'assuré peut encourir pour des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui.

Lot 3 : l'assurance des véhicules à moteur et des risques annexes comprend la responsabilité civile / défense et recours (réparation corporelle et matérielle, défense de l'assuré devant les tribunaux en raison de poursuites consécutives aux contraventions ou délits), les dommages subis par le véhicule (incendie, vols, accidents, vandalisme, bris de glaces, catastrophes naturelles).

Lot 4 : l'assurance de la protection juridique : à la suite d'un litige la collectivité pourra solliciter une consultation juridique ou engager une procédure.

Lot 5 : l'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : la défense des agents devant toute juridiction pénale pour des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, la réparation de leurs dommages matériels, corporels et immatériels suite à des violences pour voies de faits, les frais de leur protection en cas de menaces, la protection des élus lorsqu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leur fonctions.

Lot 6 : "Risques statutaires" comprenant les couvertures suivantes : Décès, Accident du travail / maladies professionnelles sans franchise.

Lot 7 : " risques expositions" comprend les expositions permanentes et temporaires.

L'estimation est calculée sur les montants des primes actuelles et également selon les options qui avaient été choisies par la Ville et le CCAS lors de la notification des marchés.

L'estimation TTC annuelle est la suivante :

		COMMUNE	CCAS	TOTAL
LOT 1	Dommages aux biens	30 000,00 €	600,00 €	30 600,00 €
LOT 2	responsabilité civile	6 300,00 €	1 650,00 €	7 950,00 €
LOT 3	véhicules	31 100,00 €	4 300,00 €	35 400,00 €
LOT 4	protection juridique	1 500,00 €	550,00 €	2 050,00 €
LOT 5	protection fonctionnelle	1 000,00 €	350,00 €	1 350,00 €
LOT 6	Risques statutaires	61 500,00 €	61 300,00 €	122 800,00 €
LOT 7	Risques exposition	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
	TOTAL	132 900,00 €	68 750,00 €	201 650,00 €

POUR 5 ANS	664 500,00 €	343 750,00 €	1 008 250,00 €
------------	--------------	--------------	----------------

**Considérant** que les contrats pour :

- L'assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- L'assurance des responsabilités et des risques annexes,
- L'assurance des véhicules et des risques annexes,
- L'assurance de la protection juridique,
- L'assurance de la protection fonctionnelle juridique,
- L'assurance risques statutaires,
- L'assurance risques expositions

arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

**Considérant** la nécessité de lancer une consultation pour les prestations reprises ci-dessus

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à venir avec les titulaires suite à la définition du besoin à satisfaire et des montants prévisionnels présentés.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :